



AVIS PUBLIC

Relativement à l'avis d'élection publié le 12 août 2024

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné aux propriétaires d'immeuble et aux occupants d'établissement d'entreprise non-domiciliés sur le territoire de la Municipalité qui n'ont pas déjà été inscrits sur la liste électorale lors d'une élection municipale précédente

QUE

Vous pouvez être inscrit sur la liste électorale municipale pour l'élection partielle du 6 octobre 2024 en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. Être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins douze mois le 13 août 2024.
2. Avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne au 6 octobre 2024. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.
3. Remplir le formulaire approprié selon l'une des deux situations suivantes :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, le *Formulaire SMRC-9.2 - Demande d'inscription sur la liste électorale* ;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, le *Formulaire SMRC.9.1 - Procuration d'inscription sur la liste électorale* qui permet de désigner une seule personne, parmi vous, à être inscrite sur la liste électorale.

Le formulaire rempli doit être transmis à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le 24 septembre 2024. Les formulaires sont disponibles au bureau du président d'élection et sur le site internet de la municipalité.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration dont vous avez déjà fait parvenir à la Municipalité lors d'une élection municipale précédente, veuillez communiquer avec le soussigné.

De plus, les propriétaires d'immeuble et les occupants d'établissement d'entreprise non-domiciliés sur le territoire de la Municipalité peuvent demander de voter par correspondance en remplissant la section 4 du formulaire requis selon votre situation (point 3 ci-dessus). Vous devez transmettre le formulaire rempli au plus tard le 24 septembre 2024. Votre demande sera alors conservée pour toutes les élections et les référendums suivants la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

Donné à Sainte-Justine-de-Newton, le 19 août 2024.

François Day

Président d'élection

2627, rue Principale

Sainte-Justine-de-Newton, J0P 1T0

(450) 764-3573